



EURONAT

Être nature... Être naturel
Être naturellement bien

6 mars 2025

Madame, Monsieur,

Dans mon courrier du 11 février dernier faisant suite au jugement de l'arrêt de la cour d'appel en faveur de Messieurs de BOHAN, ALZIEU et PERONT, je m'interrogeais sur l'objectif qu'ils poursuivaient en s'inscrivant dans les pas de l'ancienne maire de Grayan pour demander la résiliation du Bail à Construction.

Aujourd'hui, nous en savons un peu plus.

Galvanisés, pour ne pas dire Euphorisés par le jugement qui leur est aujourd'hui favorable (nous verrons ce qu'en dit la Cour de Cassation), ils demandent au juge la « résiliation partielle » du bail, ce qui n'a aucun sens juridique, le Bail à Construction formant un tout.

Dans leurs conclusions « d'intervenants volontaires » déposées devant le Tribunal, ils dévoilent enfin leur « projet » pour EURONAT.

Après bien sûr, avoir obtenu la résiliation du Bail, **ils proposent, ni plus, ni moins le démantèlement d'EURONAT** selon une répartition pour le moins nébuleuse.

On croit comprendre que :

La commune céderait les parties privatives à chaque Titulaire de Droit de jouissance. *A quel prix ? Quelle garantie de respect du naturisme ?*

La piscine deviendrait municipale...*Naturiste ? Textile ?*

Le camping serait géré par la commune ou dans le cadre d'un appel d'offre. *Qui répond aujourd'hui aux appels d'offre ? Les fonds d'investissement, qui dans leur logique de rentabilité se poseront la question de ce qui est le plus lucratif, privilégier la niche naturiste ou ouvrir le camping au plus grand nombre... Ce qui impactera les propriétaires de mobil-homes et de caravanes.*

Le centre commercial, la zone de loisirs, le centre de Thalassothérapie, seraient également gérés par la commune mais « resteraient accessibles à tous les usagers du domaine ». *Mais dans quelles conditions financières ?*

Les villages de bungalows seraient « gérés par les TDJ »

Espace Naturiste International

Les parties générales seraient « gérées » par une « Association Syndicale Libre » (*une copropriété ?*) qui délèguerait cette gestion à « un syndic suivant un appel d'offre »

Pour reprendre le dicton populaire : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

Rien sur l'accord de la municipalité qui de toute évidence n'a pas été consultée sur ce projet de dépeçage d'Euronat.

On peut d'ailleurs se demander quelle est la légitimité de cette infime minorité pour « réorganiser » la vie des résidents d'Euronat et la gestion d'un territoire de 335 ha appartenant à la commune.

Doit-on rappeler que le Bail à construction est un contrat de droit privé entre deux parties seulement, la commune et la société Euronat ?

Rien non plus sur le montant des charges des TDJ...

Quelles certitudes pour l'avenir des droits de chacun ?

En revanche, **le statut actuel des TDJ, c'est :**

La sécurité juridique pour le demi- siècle qui vient (31 décembre 2073)

Une stabilité financière pour les vingt ans à venir, le protocole actuellement en vigueur concernant la redevance indiquant clairement que « A partir de 2021 et jusqu'en 2044 inclus la société EURONAT ne peut demander aux TDJ aucune participation ni aux investissements ni à l'entretien... ».

C'est exactement l'inverse dans une copropriété.

Que l'on soit Titulaire d'un droit de jouissance, propriétaire d'une caravane ou d'un mobil-home, l'avenir est des plus incertains dans le projet de ceux qui veulent faire disparaître la société Euronat.

Nous reviendrons en détail sur tous ces points lors de notre rencontre du 19 avril prochain, sans oublier d'apporter les réponses aux mensonges qui continuent d'encombrer les réseaux et les médias (les prétendus 15 000 personnes à Euronat, la sécurité incendie, le nombre de bungalows, le nombre de mobil-homes autorisés, etc.)

Je conclurai en remerciant tous ceux qui nous adressent leur soutien, en particulier les membres du collectif « Nous sommes Euronat » (le vrai).

Ces marques de soutien ne cachent pas l'inquiétude et s'accompagnent de la question : que peut-on faire ? Doit-on se mobiliser ?

Il me semble que la réponse est dans la question...

A très bientôt



Jean-Michel LOREFICE

Espace Naturiste International